

Notre-Dame-du-Bon-Conseil, le lundi 17 janvier 2011 à 19h30.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville conformément à nos règlements numéros 323-2003, 338-2005 et au Code municipal.

Sont présents les conseillères et conseillers suivant(e)s : Daniel Dufort, Marie-Lyne Landry, Stéphane Dionne, Éric Allard, Maureen Landry, Jacqueline Demers.

Formant quorum sous la présidence du maire Michel Bourgeois.

Valérie Aubin, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE, PRIÈRE, PRÉSENCE ET BIENVENUE;

Le maire constate le quorum et déclare la session ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyen(ne)s présent(e)s et madame Valérie Aubin récite une prière.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

2011.001

Il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Maureen Landry et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

1. Ouverture, prière, présences et bienvenue ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal - décembre 2010;
4. Adoption des comptes à payer et transferts ;
5. Période de questions ;
6. Dépôt de la correspondance ;
7. Demande des citoyens et autres ;
 - 7.1 Carrefour Jeunesse emploi Richmond;
 - 7.2 Organisation anti-pauvreté de la Mauricie ;
 - 7.3 Carte municipalité ;
 - 7.4 Loisirs Bon-Conseil – hiver en fête 2011;
 - 7.5 Comité de l'Emploi et de Développement Bon-Conseil ;
 - 7.6 Demande d'appui CPTAQ Myriam Cloutier – route 122 ;
 - 7.7 Demande dérogation mineure Marcel Allard ;
8. Administration ;
 - 8.1 Personnes endettées envers la municipalité ;
 - 8.2 Politique octroi de subvention par la municipalité ;
 - 8.3 Avis de motion règlement fixant les droits exigibles pour la célébration d'un mariage civile ou d'une union civile ;
 - 8.4 Adoption règlement taxation 2011 ;
 - 8.5 Contrat de service Infotech 2011 ;
 - 8.6 ADMQ
 - 8.6.1 Renouvellement cotisation ADMQ 2011 ;
 - 8.6.2 Formation ADMQ ;
 - 8.7 Avis de motion règlement carrière-sablière
 - 8.8 Charte coalition bois ;
 - 8.9 Occupation dynamique du territoire ;
 - 8.10 Bassins versants ;
 - 8.11 CCH – Manuel éthique et gouvernance municipale;
 - 8.12 Formation FQM ;

- 8.13 Résolution d'appui projet Acti-sol / Nutri-Expert ;
- 8.14 Retraite Chantal Messervier – bureau M. Yvon Vallières
- 8.15 Contrat d'achat terrain – borne sèche Ferme Pinardière ;
- 9 Incendie et sécurité publique ;
 - 9.1 Facture 31 décembre 2010 ;
 - 9.2 Demande Ste-Clotilde de Horton (inspection préventive) ;
 - 9.3 Achat équipement incendie ;
 - 9.4 Borne sèche ;
- 10. Voirie et urbanisme ;
 - 10.1 Congrès COMBEQ;
 - 10.2 MTQ – Intervention d'urgence ;
 - 10.3 Programme taxe sur l'essence ;
- 11. Loisirs ;
 - 11.1 Bibliothèque ;
- 12. Hygiène du milieu ;
 - 12.1 Régie intermunicipale de gestion des déchets du Bas St-Francois ;
 - 12.2 Aires de protection d'eau potable ;
 - 12.3 Demande soumission vidanges fosses septiques ;
- 13. Dépôt et rapport des comités;
- 14. Période de questions;
- 15 Varia
- 16. Levée de l'assemblée.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL 6 DÉCEMBRE 2010;

2011.002

Il est proposé par Éric Allard, appuyé par Jacqueline Demers et résolu d'adopter les procès-verbaux du 6 décembre 2010 tel que rédigés en ajoutant futur avant les mots « partenariat » et « entente » au point 9.4 1^{er}, 6^e, et 7^e paragraphe du procès-verbal de la séance régulière du 6 décembre 2010 à l'exception de l'entente de principe.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET TRANSFERTS:

2011.003

Considérant les déboursés en date du 17 janvier 2011, les déboursés effectués durant le mois :

Comptes payés durant le mois décembre 2010 :

Salaires de décembre 2010.....	8 875.52\$
2750-0552 Québec inc. (1 ^{er} vers. Déneigement).....	7 128.66\$
*Poste Canada (6 rouleaux de 100 timbres)	386.03\$
*Petite Caisse (poste, eau, lait, papeterie, carton, souper des fêtes).....	212.67\$
Receveur général du Canada (remises de décembre 2010).....	1 238.86\$
Ministre du Revenu du Québec (remises de décembre 2010).....	2 617.60\$
*Ministre des finances du Qc (remb. erreur subvention d'une autre municipalité).....	9 000.00\$
Souper des fêtes	964.40\$
Total des comptes payés	30 423.74\$

Comptes à payer 2010 :

François Lupien (déneigement hôtel de ville, garage, borne sèche 1 ^{er} versement de 4) ...	450.00\$
Biolab (analyse d'eau)	90.19\$
Cie Chemin de Fer Nationaux (entretien passage a niveau rang 10 Wendover).....	325.65\$
*Mégaburo – Buro plus (papier journal, papeterie).....	287.34\$
**Excavation Alexandre St-Pierre (niveler accotement rang 10 Wendover)	180.60\$
Hydro Québec (luminaire et garage municipal).....	248.76\$
Hydro Québec (hôtel de ville du 4 nov. au 31 déc. 2010)	1003.16\$

Infotech (transport papeterie).....	20.77\$
M. Mop (ménage, décoration Noël et pelletage)	151.25\$
Monty Coulombe avocat (rédaction politique gestion contractuelle)	536.16\$
MRC Drummond (copie rôle, mise à jour, et mutation décembre).....	239.32\$
**Les Pétroles Therrien (essence pick up décembre).....	102.00\$
Poste Canada (poste journaux et calendrier).....	105.44\$
Publication CCH (manuel de l' élu municipal 5 ^e édition).....	97.65\$
2750-0552 Québec inc. (déneigement 1 ^{er} versement – retenue)	7 128.66\$
Supérieur Propane (garage municipal).....	518.92\$
Vacuum D.L. inc. (vidange fosse route Boucher).....	196.48\$
Ville de Drummondville (ouverture dossier – contravention)	146.20\$
Xérox (photocopies)	128.20\$
David Beauchemin (déneigement du Chemin du Pont Mitchell 2010-2011)	237.04\$
Service de carte Desjardins (frais de service pour carte Visa).....	80.00\$
Industrielle Alliance (assurance collective)	503.45\$
 Total des déboursés:	 12 777.24\$

Comptes à payer 2011 :

François Lupien (déneigement hôtel de ville, garage, borne sèche 2 ^e versement de 4)	450.00\$
Bell Mobilité inc. (cellulaire inspecteur)	48.20\$
Cégep de Drummondville (commandite reconnaissance étudiant 2011).....	150.00\$
Cogéco Cable (internet janvier 2011)	101.53\$
COMBEQ (adhésion 2011 inspecteur M. Gilles Parenteau).....	287.83\$
C.R.S.B.P. (contribution municipale 2011 + cotisation spéc. dev. collection)	4 691.18\$
Hydro Québec (hôtel de ville du 1 au 12 janvier 2011).....	209.49\$
Martel Brassard, Doyon Avocats (dossier contravention cours et dossier général).....	452.97\$
MRC Drummond (quote-part janvier et décembre 2011).....	5 961.60\$
Municipalité Village Notre-Dame-du-Bon-Conseil (telephone et frais biblio – subv.)....	352.24\$
2750-0552 Québec inc. (déneigement 2 ^e versement).....	14 527.31\$
U.S.D. (5 roues de bacs)	98.71\$
Régie du Bas St-François (Quote-Part janvier 2011).....	5 876.33\$
Téléphone Guèvremont (téléphone et fax).....	112.25\$
Infotech (comptes de taxes – séminaire).....	197.53\$
Québec Municipal (service internet 2011).....	90.30\$
Citoyen (remboursement acompte clé – payé par chèque)	20.00\$
 Total des déboursés:	 33 627.47\$

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Stéphane Dionne et résolu d'accepter les déboursés ci-dessus énumérés pour un montant de 76 8280.45\$

* Dépenses autorisées par la directrice générale Valérie en référence au règlement de délégation de pouvoir.

** Dépenses autorisées par l'inspecteur Gilles Parenteau en référence au règlement de délégation de pouvoir.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

5. PÉRIODE DE QUESTIONS;

La parole est accordée aux gens présents.

6. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE;

La liste de la correspondance est déposée.

7. DEMANDE DES CITOYENS ET AUTRES;

- 2011.004 **7.1 CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI RICHMOND;**
Il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'autoriser un montant de 500\$ pour 2 jeunes. Que si d'autres jeunes s'ajoutent, 250\$ additionnel par jeune supplémentaire est autorisé pour un maximum 4 jeunes au total.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

- 2011.005 **7.2 ORGANISATION ANTI-PAUVRETÉ DE LA MAURICIE – PROGRAMME DE TRAVAUX COMPENSATOIRES;**
Considérant la demande de renouvellement de notre accréditation au Programme de travaux compensatoires de l'organisation anti-pauvreté de la Mauricie;

Considérant que nous n'avons pas besoin de main d'œuvre afin d'effectuer des travaux compensatoires;

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Daniel Dufort et résolu de ne pas renouveler notre accréditation.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

- 2011.006 **7.3 CARTE DE LA MUNICIPALITÉ ;**
Considérant la proposition de Géomatique.com pour la réalisation et l'impression d'une cartographie adaptée aux besoins de notre municipalité en format ouvert de 11 X 17;

Considérant la proposition de Géomatique.com pour la réalisation et l'impression d'une carte murale de notre territoire;

En conséquence, il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'autoriser un montant de 2 500\$ plus taxes pour la cartographie de la municipalité et un montant de 1 300\$ plus taxes pour la murale tel que décrit dans les lettres d'offres de services datées du 17 janvier 2011. Il est également résolu d'autoriser la MRC de Drummond à fournir à monsieur Pierre Laprise de Géomatique.com les données nécessaires à la confection de ces cartes.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

- 2011.007 **7.4 LOISIRS BON-CONSEIL – HIVER EN FÊTE 2011;**
Considérant la demande du Centre Communautaire Bon-Conseil d'un appui financier dans le cadre d'hiver en fête 2011;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Dionne, appuyé par Éric Allard et résolu de donner un montant de 500\$ pour la fête d'hiver 2011.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

7.5 COMITÉ DE L'EMPLOI ET DE DÉVELOPPEMENT BON-CONSEIL;

2011.008

Considérant la demande du CEDBC afin d'obtenir une aide financière pour couvrir les frais d'opération de l'année 2011;

En conséquence, il est proposé par Jacqueline Demers, appuyé par Daniel Dufort et résolu d'octroyer une aide financière de 500\$ pour l'année 2011

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

7.6 DEMANDE CPTAQ – MYRIAM CLOUTIER – ROUTE 122;

2011.009

Considérant la demande de monsieur Alain Godbout qui désire que la Commission de la Protection du Territoire et des Activités agricoles autorise l'utilisation commerciale d'une partie du lot 1-20-2 et 1-20-1 du rang VIII du canton de Simpson d'une superficie de 3 000 mètres carrés, terrain voisin du garage Properflex Auto inc.;

Considérant que la Commission a déjà autorisé l'utilisation résidentielle et commerciale de ce lot en 1991,

Considérant que le terrain se situe dans un îlot déstructuré où les utilisations résidentielles et commerciales prédominent,

Considérant que la présente demande ne cause aucun préjudice aux activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles,

Considérant que cette demande est conforme aux orientations du schéma d'aménagement de la MRC Drummond et aux règlements d'urbanisme de la municipalité

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Jacqueline Demers et résolu à l'unanimité que les membres du conseil appuient la demande présentée par monsieur Alain Godbout quant à l'utilisation commerciale du lot décrit précédemment.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

7.7 DEMANDE DÉROGATION MINEURE MARCEL ALLARD;

Le conseil recevra les recommandations du CCU au conseil du 14 mars 2011;

8. ADMINISTRATION;**8.1 PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ;**

2011.010

Il est proposé par Stéphane Dionne, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'envoyer un premier avis de rappel avant vente pour les taxes en janvier 2011.

Qu'un deuxième et dernier avis de rappel avant vente pour taxes par courrier recommandé soit envoyé au début du mois de février avant l'adoption au conseil de mars de la liste des ventes pour taxes qui sera acheminée à la MRC par la suite;

Que les frais du courrier recommandé seront facturés aux propriétaires concernés.

Que la liste de vente pour taxes sera déposée et adoptée au conseil de mars pour être acheminée à la MRC de DRUMMOND au début du mois de mars.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8.2 POLITIQUE OCTROI DE SUBVENTION PAR LA MUNICIPALITÉ;

2011.011

Considérant que le conseil désire se doter d'une politique afin d'encadrer les dons et subventions octroyés par la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Dionne, appuyé par Daniel Dufort et résolu d'adopter la politique d'octroi de subvention par la municipalité.

POLITIQUE DE SUBVENTION OCTROYÉE PAR LA MUNICIPALITÉ

1. PÉAMBULE

La municipalité est régulièrement sollicitée par des organismes et des associations afin d'octroyer des subventions pour la réalisation de diverses activités.

Afin de conserver son équilibre budgétaire, la municipalité doit se doter d'une politique de subvention afin d'établir les lignes directrices à appliquer lors de telles demandes.

2. CRITÈRES DE SÉLECTION

Pour qu'une demande soit sélectionnée et subventionnée, elle devra répondre aux critères suivants :

- Provenir d'organisme à but non lucratif qui desserve la municipalité et/ou offre des services aux citoyens de la municipalité;
- Servir à la réalisation d'une activité ou un projet précis ;
- L'activité prévue doit être accessible à l'ensemble de la population visée par la demande;
- L'activité prévue doit avoir un objectif éducatif, sportif, culturel ou social.

3. RÉCEPTION DES DEMANDES

Toute demande de subvention devra être transmise au bureau municipal sur le formulaire prévu à cet effet.

Les demandes visant des activités qui seront réalisées au cours de l'année subséquente à la demande devront être déposées avant le 15 octobre de chaque année afin d'être prises en considération lors de la préparation du budget municipal.

Les demandes visant des activités qui seront réalisées durant l'année en cours pourront être déposées en tout temps et seront soumises au conseil municipal pour étude. Ce dernier dispose d'une enveloppe discrétionnaire, dont le montant maximal est déterminé lors de la préparation du budget, qui sera

distribué selon l'acceptation des demandes, et ce, jusqu'à l'épuisement des fonds.

Le fait de déposer une demande ne garantit pas l'octroi d'une subvention.

4. VERSEMENT

Les subventions seront versées suite à la présentation d'un rapport d'activité et des pièces justificatives prouvant la réalisation de l'activité.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES.

2011.012

8.3 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT #384-2011 FIXANT LES DROITS EXIGIBLES POUR LA CÉLÉBRATION D'UN MARIAGE CIVIL OU D'UNE UNION CIVILE;

Un avis de motion est donné par Marie-Lyne Landry qu'à une prochaine séance sera adopté un règlement fixant les droits exigibles pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile. Qu'une dispense de lecture est demandée.

8.4 RÈGLEMENT DE TAXATION 2011;

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 383-2010 AFIN DE DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES ET SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2011 ET LEURS CONDITIONS DE PERCEPTION ;

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL PAROISSE**

**Règlement
383-2010**

RÈGLEMENT # 383-2010

TAXATION 2011

2011.013

ATTENDU le contenu de l'article 252 de la loi sur la fiscalité municipale;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la session de ce conseil tenue le 1^{er} novembre 2010 par le conseiller Daniel Dufort.

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Jacqueline Demers

Qu'à ces causes, il a été ordonné et statué par le conseil de la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse et le dit conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir:

Article 1 - TAUX DE TAXES

Que les taux de taxes pour l'exercice financier 2011 soient établis selon les données contenues à l'annexe "A" du présent règlement.

Article 2 - TAUX D'INTÉRÊTS SUR LES SOLDES IMPAYÉS

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêts au taux annuel de dix pour cent (10%).

Article 3 - PAIEMENT PAR VERSEMENTS

Les taxes municipales doivent être payées en un versement unique. Toutefois, lorsque dans un compte, leur total est égal ou supérieur à trois cents dollars (300\$), elles peuvent être payées, au choix du débiteur, en un versement unique ou en trois versements égaux.

Article 4 - DATE DE VERSEMENTS

La date ultime où peut être fait le versement unique ou le premier versement des taxes municipales est **le 20 mars 2011**, le deuxième versement devient exigible **le 20 mai 2011**, et le troisième **le 20 juillet 2011**.

Article 5 - PAIEMENT EXIGIBLE

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible.

Article 6 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Michel Bourgeois, maire

Valérie Aubin, directrice générale

Avis de motion le 1^{er} novembre 2011

Adopté le 17 janvier 2011

Avis public d'adoption le 24 janvier 2011

ANNEXE A

TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE

A- TAXES GÉNÉRALES (TAUX DE BASE ET AGRICOLE):

0.64\$ par 100\$ d'évaluation imposable

Cette taxe a pour objet de pourvoir aux dépenses du budget non autrement pourvues.

TAXES SUR UNE AUTRE BASE

B- TARIFICATION-SERVICE DE CUEILLETTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DU RECYCLAGE (RÉSIDENTIELLE)

Unité résidentielle : 113.00\$ par logement
Unité Chalets (saisonniers) 56.00\$ par chalet
Autre unité 122\$ l'unité

Commerce annexé ou place d'affaire à l'intérieur de la résidence : 0.5 unité
Commerce : 2 unités
Industrie : 3 unités

Les commerces et industries ayant des conteneurs seront taxés selon le nombre d'unité suivant :

<u>Quantité</u>	<u>Déchets</u>	<u>Récupération</u>
2 verges	4 unités	2 unités
4 verges	6 unités	3 unités
6 verges	7 unités	3.5 unités
8 verges	8 unités	4 unités

C- TARIFICATION - SERVICE DE VIDANGE FOSSES SEPTIQUES (RÉSIDENTIELLE) ;

Les résidences seront vidangées une fois au deux ans.
Immeuble résidentiels : 84.84\$
Les chalets seront vidangés une fois au quatre ans.
Chalets (saisonniers) : 42.42\$

D - COMPENSATION POUR EAU ET ÉGOUT DU VILLAGE COMPENSATION POUR L'EAU

La municipalité village Notre-Dame-du-Bon-Conseil nous fournit le service d'eau et d'égout pour les adresses desservies selon l'entente inter municipale.

Le tarif est fixé à 1.73 fois le coût de la municipalité village Notre-Dame-du-Bon-Conseil conformément à l'entente intermunicipale.

2011.014

8.5 CONTRAT DE SERVICE INFOTECH 2011;

Il est proposé par Jacqueline Demers, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu de renouveler notre contrat de service et intranet d'Infotech au coût de 3 662.69 pour l'année 2011.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2011.015

8.6 ADMQ;

8.6.1 RENOUELEMENT COTISATION ADMQ 2011;

Il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Daniel Dufort et résolu de renouveler l'inscription à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec de Valérie Aubin, directrice-générale de notre municipalité pour l'année 2011 au coût de 585.13\$ (cotisation, assurance et taxes incluses).

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8.6.2 FORMATION ADMQ 2011;

2011.016

Il est proposé par Éric Allard, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'inscrire Valérie Aubin, directrice-générale aux formations suivantes de l'ADMQ au coût de 230\$ plus taxes chacune :

3 février 2010 à Drummondville – La gestion des contrats municipaux dans la foulée des récents changements législatifs.

4 octobre 2010 à Drummondville – La gestion des documents électroniques au quotidien.

Que les frais de déplacement et représentation seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8.7 AVIS DE MOTION QUE LE RÈGLEMENT 385-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 368-2009 « RÈGLEMENT CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UN FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES »

2011.017

Un avis de motion est donné par Jacqueline Demers qu'à une prochaine séance le règlement # 384-2011 sera adopté, modifiant le règlement # 368-2009 « Règlement concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques » afin de modifier les périodes et fréquence des déclarations à 3 fois par année, 15 juin (du 1^{er} janvier au 31 mai), 15 octobre (1^{er} juin au 30 septembre) et le 15 janvier (du 1^{er} octobre au 31 décembre) de chaque année

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8.8 CHARTE COALITION BOIS;

Le maire fait un rapport d'une présentation qu'il a assisté.

8.9 OCCUPATION DYNAMIQUE DU TERRITOIRE;

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

LES MUNICIPALITÉS LOCALES ET RÉGIONALES AU CŒUR DE L'OCCUPATION DYNAMIQUE DU TERRITOIRE

2011.018

Considérant que la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) travaille depuis plus de 20 ans à faire reconnaître l'importance que représente l'enjeu de l'occupation dynamique du territoire par le gouvernement et qu'elle s'est forgée une expertise solide et crédible à ce sujet;

Considérant que la FQM déposait, au printemps 2005, un projet de loi-cadre sur la décentralisation;

Considérant que la FQM déposait et rendait public, en février 2008, un énoncé de politique intitulé Pour une politique d'occupation dynamique du territoire fondée sur l'autonomie administrative et financière des collectivités territoriales;

Considérant que le 18 décembre 2008, le gouvernement du Québec manifestait sa volonté de remettre à l'agenda la question de l'occupation du territoire en ajoutant ce mandat au ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR);

Considérant que la FQM proposait en 2009 l'adoption d'une loi-cadre s'articulant autour de projets de territoire à l'échelle des MRC qui seraient soutenus par l'ensemble de l'appareil gouvernemental et les instances réalisant un mandat gouvernemental en région;

Considérant que la FQM plaide pour une occupation dynamique du territoire qui respectera la diversité et l'autonomie municipale et qui donnera aux municipalités locales et aux MRC les leviers nécessaires à leur développement;

Considérant que l'aménagement du territoire est une responsabilité politique dévolue aux MRC et que leurs schémas d'aménagement et de développement doivent être reconnus comme l'outil prépondérant de planification et de développement territorial, car les élus qui siègent à la MRC représentent l'ensemble des citoyens de toutes les communautés locales;

Considérant que l'une des plus grandes réussites du Québec en matière de développement du territoire est la mise en œuvre des pactes ruraux issus de la *Politique nationale de la ruralité* dont le succès a été amplement reconnu par l'Organisation de coopération et de développement économiques dans son examen des politiques rurales du Québec réalisé en juin 2010;

Considérant que la Fédération Québécoise des Municipalités est convaincue que toute démarche doit s'appuyer sur une gouvernance qui s'exercera près du citoyen et de ses besoins;

Considérant que conférences régionales des élus jouent un rôle important de concertation à l'échelle de la région administrative et qu'elles doivent être renforcées en ce sens;

Considérant que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) affirmait, en octobre 2010, lors des dernières assises annuelles de la Fédération, sa volonté de considérer comme élément à la base de la stratégie gouvernementale l'adoption d'une loi-cadre sur l'occupation dynamique du territoire;

Considérant qu'à l'heure actuelle, dans son projet, la proposition gouvernementale évacue les municipalités locales et régionales et entraîne un glissement des pouvoirs en matière de planification et de développement du territoire, ceux-ci pourtant conférés depuis longtemps dans les lois municipales aux municipalités locales et aux MRC;

Considérant qu'à la suite d'une rencontre avec le ministre à l'occasion de la réunion de la Table Québec-municipalités, celui-ci a démontré son

ouverture à recevoir et à analyser une proposition formelle provenant de la FQM;

Considérant que, lors de l'assemblée des MRC des 1^{er} et 2 décembre 2010, les MRC membres de la FQM se sont clairement exprimées en faveur de la proposition que cette dernière entend déposer au MAMROT concernant l'occupation du territoire;

Considérant que les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Éric Allard et, unanimement résolu par le conseil de la Municipalité Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil ce qui suit, savoir :

- **d'inclure** l'ensemble des éléments de la proposition FQM comme étant partie intégrante de la présente résolution;
- **de demander** au ministre qu'il adopte une loi-cadre sur l'occupation dynamique du territoire qui reconnaîtra la MRC comme le territoire visé dans la mise en œuvre de celle-ci;
- **de demander** que cette loi s'articule autour de projets de territoire émanant de la concertation des MRC avec leurs municipalités locales et que la réalisation de ceux-ci soit soutenue par les instances régionales, particulièrement les conférences régionales des élus (CRÉ) et les conférences administratives régionales (CAR);
- **de mobiliser** les municipalités de son territoire afin qu'elles adoptent la présente résolution et qu'elles en transmettent copie au ministre du MAMROT ainsi qu'à la FQM.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8.10 BASSINS VERSANTS ;

Le maire fait un rapport d'une présentation qu'il a assisté.

8.11 CCH – MANUEL ÉTHIQUE ET GOUVERNANCE MUNICIPALE;

2011.019

Considérant l'entrée en vigueur du projet de loi 109;

Considérant l'ouvrage que nous propose CCH concernant l'éthique et la gouvernance municipale;

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Jacqueline Demers et résolu d'autoriser l'achat du volume Éthique et gouvernance municipale au coût de 99\$ plus taxes.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8.12 FORMATION FQM;

Le programme de la FQM est en ligne.

A compter de 2011 une formation sur l'éthique dans la vie municipale sera obligatoire.

2011.020

8.13 RÉSOLUTION D'APPUI – PROJET ACTI-SOL / NUTRI-EXPERT;

Considérant que les projets de Nutri-Expert et Acti-Sol son reliés directement à l'agriculture;

Considérant que le secteur choisis n'est pas propice à la culture et par conséquence ne nuit pas à l'agriculture du milieu;

Considérant que les orientations gouvernementales incitent l'harmonisation et cohabitation en milieu agricole;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Dionne, appuyé par Maureen Landry et résolu que la municipalité appui fortement ces projets et recommande à la CPTAQ de les autoriser.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2011.021

8.14 RETRAITE CHANTAL MESSERVIER BUREAU DU DÉPUTÉ MONSIEUR YVON VALLIÈRES;

Considérant la lettre reçue de madame Chantal Messervier ex-attachée politique du bureau du député de Richmond M. Yvon Vallières, nous annonçant sa décision de son départ à la retraite;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Dionne, appuyé par Éric Allard et résolu de remercier madame Messervier pour ces bons services ainsi que sa collaboration auprès de notre municipalité durant ces années de services au sein du cabinet de notre député monsieur Vallières.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2011.022

AVIS DE DÉCÈS DU PÈRE À PIERRETTE RICHARD

Il est proposé par Stéphane Dionne, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'autoriser un montant de 50\$ pour faire parvenir des fleurs au salon funéraire suite au décès du père à madame Pierrette Richard, secrétaire adjointe de la Municipalité. Que nous lui offrons nos plus sincères sympathies.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

Madame Marie-Lyne Landry déclare ses intérêts pour le point suivant et se retire de la salle des délibérations.

2011.023

8.15 CONTRAT D'ACHAT – TERRAIN BORNE SÈCHE, FERME PINARDIÈRE;

Il est proposé par Jacqueline Demers, appuyé par Daniel Dufort et résolu d'acquérir le terrain de la borne sèche de la Ferme Pinardière dans le rang 10 Simpson pour 1\$. Que le maire monsieur Michel Bourgeois et la directrice

générale et secrétaire-trésorière madame Valérie Aubin sont autorisés à signer le contrat et tous les documents relatifs à cette acquisition.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

Madame Marie-Lyne Landry reprend son siège.

9. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE;

9.1 FACTURES D'INCENDIE AU 31 DÉCEMBRE 2010;

Point reporté – pas reçu de facture.

9.2 DEMANDE STE-CLOTILDE DE HORTON (INSPECTION PRÉVENTIVE);

2011.024

Considérant la demande de la municipalité de Ste-Clotilde de Horton afin d'obtenir les services d'inspection de résidences pour les risques faibles de 160 résidences tel que prévu au schéma de couverture de risques de la MRC D'Arthabaska;

Il est proposé par Éric Allard, appuyé par Stéphane Dionne et résolu d'offrir le service d'inspection à la municipalité de Ste-Clotilde de Horton au coût de 12.00\$ / hre par pompier ou plus advenant une révision du tarif horaire plus les frais inhérents.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

9.3 ACHAT D'ÉQUIPEMENT INCENDIE;

Reporté – manque d'informations

9.4 BORNES SÈCHES;

Dossier à l'étude : bornes sèches – 12^e et 13^e rang de Wendover

10 VOIRIE ET URBANISME;

10.1 CONGRÈS COMBEQ;

2011.025

Il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Éric Allard et résolu d'inscrire monsieur Gilles Parenteau, inspecteur municipal au congrès de la COMBEQ du 7, 8 et 9 avril prochain au coût de 550\$ plus taxes. Que les dépenses de représentation, d'hébergement, déplacement et repas seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

10.2 MTQ – INTERVENTION D'URGENCE;

2011.026

Il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Daniel Dufort et résolu que la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Paroisse se porte garante pour toutes les interventions urgentes non prévisibles qu'elle effectuera à l'intérieur de l'emprise des routes sous la responsabilité du ministère des Transports du

Québec durant l'année 2011. La municipalité nomme monsieur Gilles Parenteau, inspecteur municipal, à titre de responsable.

Pour tous les autres travaux de voirie pouvant être planifiés, la municipalité veillera à faire les demandes de permis auprès du Ministère dans les délais prescrits.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

11 LOISIRS;

11.1 BIBLIOTHÈQUE;

12. HYGIÈNE DU MILIEU;

12.1 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS DU BAS ST-FRANÇOIS;

Rapport de comité

12.2 AIRE DE PROTECTION D'EAU POTABLE;

Lecture de la lettre et résolution reçues de la municipalité Village de Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

13. DÉPÔT ET RAPPORT DES COMITÉS;

Chaque membre du conseil fait un compte rendu de ses comités.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS;

La période est accordée aux gens dans la salle;

15. VARIA;

15.1 PATINOIRE;

2011.027

Considérant les plaintes reçues concernant la patinoire;

Considérant que nous payons une quote-part pour la fourniture de loisirs;

En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu de demander à la municipalité Village d'entretenir adéquatement la patinoire afin que les usagers puissent en profiter pleinement.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

2011.028

Il est proposé par Maureen Landry de levée l'assemblée à 21h56.

Michel Bourgeois,
Maire

Valérie Aubin, gma
Directrice générale/
Secrétaire-trésorière

Je soussignée certifie que les déboursés dans la présente session ont des crédits suffisants.

Valérie Aubin, gma
Directrice générale / secrétaire-trésorière